

Rapport de la Commission Technique de la Commune de Romanel-sur-Lausanne

Préavis Municipal N° 86-2025

«Demande de crédit de CHF 900'000,00 pour la création d'une place de remboursement et d'un écopoint aux chemins de la Source et du Brit»

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le 27 octobre dernier, les membres de la Commission d'Urbanisme œuvrant en tant que Commission Technique (ci-après CT), composée des Messieurs François Studer, Jean-Claude Progin, François Morier, Romain Corthésy, Christian Trinca Colonel, Gabriel Racciatti (excusé), Luis Berardo Borda(excusé), se sont réunis afin de recevoir la présentation du préavis cité en titre. Etaient également présents Messieurs les Conseillers Municipaux Blaise Jauhin, Patrick Oppliger, ainsi que Monsieur Yann Gilliéron, Chef de service du BT

La CT s'est encore réunie le 30 octobre afin de préparer le présent rapport.

Le but de ce préavis est de solliciter l'autorisation d'un crédit de construction pour la modification de l'ancien écopoint avec conteneurs enterrés. Cette demande fait suite à l'approbation d'un crédit d'étude pour le même objet — préavis 23-2022.

Observations de la CT :

Pour moderniser cette éco-point il y aura des modifications routières la pose aussi d'un abris vélo, 6 places de parcs avec horodateur, 1 place de parc invalide, et une zone herbeuse avec des arbres majeurs

Ici on aura 7 conteneurs enterrés avec en détail

- 4 pour les incinérables soit 28 m3
- 4 pour le papier / carton soit 28 m3
- 3 pour le verre soit 15 m3 (isolé contre le bruit)
- 1 pour les vêtements (Tex-Aid) soit 7 m3
- 1 container alu
- 2 containers PET

Au total ce nouvel écopoint a été calculé avec une capacité (arrondie), plus grande que nécessaire, le tout basé sur 4 ramassages par mois.

Le système retenu nécessite le ramassage par camion grue spécifique Kinshofer-Villiger. La manœuvre de ce camion dans les gabarits comme pour les autres écopoints.

Avec la mise en place de cet écopoint, le service de collecte des déchets porte à porte sera supprimé pour la zone de desserte concernée (A). Seule les compostables dans les conteneurs bruns resteront collecté au porte à porte.

Concernant les 7 places des parcs et l'abris vélo, les sols seront en pavé filtrant qui permettront une meilleure infiltration des eaux de pluie. La pose d'horodateur permettra une circulation continue des véhicules, cette *action* permettra au commerce de donner au client la possibilité de trouver plus facilement où stationner. L'abri vélo pourra être équipé de prises électriques dans le futur.

Les arbres de la zone centrale du parking seront plantés dans des cuves plus larges pour de favoriser la croissance, limitant ainsi les îlots de chaleur.

Des potelets amovibles seront disposés dans le virage vers l'accès tunnel piétons et une zone de dépose minute pourra être créée dans cette zone.

L'emplacement de cette écopoint centrale à le but de fonctionner comme « giratoire » et les sorties du parking public et de l'EMS seront directement liés. Aucune place ne sera perdue. Des places supplémentaires seront créées le long du bâtiment EMS.

Aucune oppositions a été posée lors de la mise à l'enquête.

Les travaux de ce préavis sont prévus dès le printemps 2026, selon les conditions météo.

Position de la CT :

La CT se réjouit de cette solution qui mettra un terme aux travaux du périmètre de Pré Jaquet qui a subi une forte évolution ces dernières années.

Il est à noter que la sortie nord du parking souterrain de Pré Jaquet sera remise temporairement en service durant le gros des travaux d'aménagement du rebroussement. Ceci est nécessaire pour garantir la sécurité et l'efficacité des travaux. Cette sortie nord sera ensuite fermée selon la convention, et l'accès sud sera le seul en service.

La CT fait remarquer qu'au vue des travaux prévus sur le croisement du chemin de la Covatannaz et du chemin du Taulard (préavis 89-2025), il serait judicieux de séquencer. En d'autres termes, commencer avec la Covatannaz au plus vite, et une fois le plateau du croisement avec le Taulard terminé, engager les travaux du rebroussement au Brit.

Au final, la CT à l'unanimité, recommande donc d'accepter ce crédit de construction.

Au vu de ce qui précède, la Commission Technique à l'unanimité de ses membres, vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal No 86 - 2025, adopté en séance du 6 octobre 2025;
- oui le rapport de la Commission Technique;
- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

d é c i d e

- d'accepter le préavis municipal No 86-2025 « Demande de crédit de CHF 900'000,00 pour la création d'une place de rebroussement et d'un écopoint aux chemins de la Source et du Brit»


Pour la Commission Technique



Romain Corthésy



Jean-Claude Progin



François Morier - Président



François Studer



Gabriel Racciati



Luis Berardo Borda



Christian Trinca Colonel
Rapporteur

Romanel, le 30 octobre 2025